



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
MM les Membres du Conseil d'Administration
MM les Permanents d'UDOGEC-UROGEC
MM les Directeurs Diocésains

Note d'information n°2011-08

Paris, le 24 juin 2011

Objet : Communiqué du collège employeur du 24.06.2011

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint deux documents du collège employeur rédigés suite à la rencontre avec les organisations syndicales du 22 juin 2011 et concernant les suites de la dénonciation partielle de la convention collective des PSAEE.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie LELIEVRE
Secrétaire Général

COLLEGE EMPLOYEUR

Secrétariat F.N.O.G.E.C. - 277 rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Tel. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44

Paris, le 24 juin 2011

Note aux présidents d'OGEC et aux chefs d'établissement

Objet : Suite de la dénonciation partielle de la convention collective

1. Suite à la dénonciation partielle de la convention collective, les six syndicats de salariés ont organisé une manifestation le 22 juin avec une demande d'audience auprès du collège employeur.

Vous trouverez ci-joint le communiqué du collège employeur qui fait suite à cette rencontre.

2. À partir du 28 juin 2011, vous pourrez accéder à un site commun du collège employeur sur les aspects techniques inhérents à la dénonciation partielle de la convention collective :

www.psaaee.org

COLLEGE EMPLOYEUR

Secrétariat F.N.O.G.E.C. - 277 rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Tel. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44

Communiqué du 24 juin 2011

À l'attention des chefs d'établissement,
des présidents d'OGEC,
des salariés des OGEC

Objet : Mise en œuvre de la convention collective des PSAEE

L'ensemble des représentants des syndicats a demandé, par lettre du 17 juin 2011, au collège employeur (FNOGEC et les syndicats de Chef d'établissement) une audience, pour aborder la situation des salariés OGEC le 22 juin à 15h30.

Dans le cadre d'un dialogue social permanent auquel nous croyons, nous avons reçu l'ensemble des représentants syndicaux.

En effet, le collège employeur tient tout particulièrement à écouter les organisations représentatives des salariés dès lors que l'avenir et la situation des personnels PSAE constituent un objectif commun de travail.

Lors de la présentation qui avait été faite de la dénonciation partielle de la convention collective, le collège employeur avait précisé qu'il cherchait à sécuriser l'important travail réalisé dans les établissements pour la mise en œuvre des classifications.

La majorité des salariés a bénéficié de ces nouvelles classifications même si des cas particuliers sont à traiter au sein de la commission de suivi prévue à cet effet. La mise en œuvre d'une telle démarche nécessite toujours la prise en compte de particularités, voire des analyses complémentaires afin que chacun se reconnaisse dans le cadre professionnel défini par les accords signés par les partenaires sociaux. A titre d'exemple, nous travaillons à la résolution technique de certaines difficultés, en particulier pour les cadres.

Pour ces raisons, la révision de l'annexe 1 ne nous paraît pas opportune à ce jour. En effet, il est nécessaire de disposer d'une période suffisamment longue, un an et demi à deux ans depuis le démarrage, pour prendre en compte, le cas échéant, les éventuels problèmes rencontrés.

En conséquence, le Collège employeur considère qu'un éventuel travail de révision pourra être envisagé après que le travail de négociation, qui s'ouvre suite à la dénonciation partielle de la convention collective, soit parachevé dans les délais fixés par la loi